



Confédération syndicale internationale

CONSEIL GÉNÉRAL

Bruxelles, Belgique, du 12 au 14 décembre 2023

Point 6 à l'ordre du jour:

Rapport du secrétaire général

1. L'année 2023 a été une année particulièrement difficile, tant pour la CSI qu'à l'échelle mondiale, compte tenu des pertes humaines, des destructions et des répercussions des conflits armés persistants et nouveaux au niveau international, ainsi que de la fragilité et des inégalités flagrantes dans l'économie mondiale, de l'aggravation des atteintes aux droits des travailleurs et des effets croissants des changements climatiques.

2. Une attention particulière a été portée à la gouvernance de la CSI. Quatre réunions supplémentaires du Conseil général, l'établissement et les travaux de la Commission spéciale, la révision des règles et des procédures et la tenue du Congrès mondial extraordinaire ont requis un investissement considérable des ressources financières et humaines. Dans le même temps, les travaux se sont poursuivis afin d'exécuter le mandat du Congrès à Melbourne concernant un nouveau contrat social.

3. Le présent rapport résume les activités et les réalisations à la lumière de chaque élément énoncé dans la Déclaration du Congrès de Melbourne. Chacun des principaux domaines de travail a impliqué une étroite collaboration avec les Organisations et structures régionales de la CSI, les Fédérations syndicales internationales et la TUAC.

4. En ce qui concerne la paix et le désarmement, les actions menées comportaient l'aide humanitaire continue fournie à nos organisations affiliées en Ukraine, les aidant à maintenir l'attention sur les répercussions de l'invasion russe, notamment sur les travailleurs et les travailleuses, et aidant les syndicats dans d'autres zones de conflit à maintenir et à renforcer les relations de solidarité avec d'autres organisations affiliées à la CSI, ainsi qu'à défendre leurs intérêts dans les enceintes internationales appropriées. Outre la participation aux cérémonies commémoratives à Hiroshima et à Nagasaki, parmi les autres actions de la CSI en faveur de la paix figuraient:

- la participation à la Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires;
- la participation à la Conférence de haut niveau de l'OIT dans le cadre de la Semaine de la paix des Nations unies;
- le soutien à diverses activités du Bureau international de la paix tout au long de l'année; et
- des activités continues de plaidoyer en faveur du programme relatif à la sécurité commune élaboré en 2022 par la CSI et le Bureau international de la paix.

5. Au lendemain des attaques du Hamas contre Israël et de la réaction initiale d'Israël, les déclarations de la CSI ont été établies sur la base de la Déclaration de principes énoncés dans les Statuts de la CSI et de la position adoptée par le Congrès à Vancouver et réitérée lors des Congrès suivants. Les centrales Histadrout et PGFTU ont apporté leur témoignage lors du Congrès mondial extraordinaire en octobre au titre d'un point spécifique de l'ordre du jour. La CSI reste en contact étroit et régulier avec les deux organisations, ainsi qu'avec les organisations affiliées dans d'autres pays qui sont confrontées à une recrudescence de la propagande et des actes antisémites et islamophobes sous l'impulsion de groupes d'extrême droite.

6. Les actions visant à défendre et à promouvoir la démocratie et à combattre l'extrême droite figurent à la section sur les droits ci-après.

7. On trouvera résumées ci-dessous les activités concernant les trois enjeux transversaux – à savoir, le climat, la technologie et la santé publique – mis en exergue dans la Déclaration du Congrès de Melbourne comme thèmes généraux dans le nouveau contrat social.

8. Les actions relatives au changement climatique visaient à garantir une transition juste grâce à la promotion de politiques, à un soutien direct aux organisations affiliées et à un travail technique, notamment par le biais du Centre pour une transition juste. Les éléments essentiels en la matière comprenaient:

- la participation à des processus liés à la CCNUCC en vue de promouvoir l'incorporation d'une transition juste dans les plans nationaux, et dans lesquels seraient fortement impliqués les syndicats;
- la participation à la COP27 (parallèlement au Congrès à Melbourne), à la COP28 et à des événements connexes;
- l'obtention de l'incorporation du cadre de la CSI pour une transition juste dans la CCNUCC, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, l'International Sustainability Standards Board (Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité), le Programme des Nations unies pour l'environnement, les Principes pour l'investissement responsable des Nations unies et le Cabinet du secrétaire général des Nations unies;
- l'apport d'informations, d'un soutien, l'organisation de formations et d'un renforcement des capacités en matière de transition juste, en collaboration avec les Fédérations syndicales internationales, à l'intention des organisations affiliées dans 13 pays, ainsi que dans les secteurs de l'énergie, des transports et maritime. Les travaux se poursuivent également dans les secteurs des banques et des assurances, de la construction, du textile et public;
- la formulation d'avis et l'apport d'un soutien aux organisations affiliées dans les pays où des Partenariats pour une transition énergétique juste sont en cours de développement;
- la coopération avec IndustriALL dans le cadre de l'élaboration d'un programme pour une transition juste et d'un plan de travail pour les syndicats dans la région MENA; et
- la promotion de l'approche politique sur une transition juste de la CSI dans d'autres négociations environnementales, désormais incorporée dans le programme pour un traité international contraignant pour affronter la crise de la pollution par les plastiques.

9. Les activités relatives à la technologie ont porté sur le renforcement de la mise en oeuvre de la Déclaration du centenaire de l'OIT, en vue d'en tirer le meilleur parti pour les travailleurs/euses et de faire face aux éventuels effets négatifs. Elles comportaient:

- la participation à des forums politiques, tant au sein du mouvement syndical qu'à l'extérieur, couvrant une série de thèmes, notamment une réglementation de protection des données et le développement de systèmes d'apprentissage reposant sur l'IA, le soutien et des conseils concrets en vue de la syndicalisation des travailleurs/euses de l'économie des plateformes (*'gig economy'*);
- la publication d'un rapport sur la transparence et la responsabilisation concernant les algorithmes, élaboré par « Algorithm Watch », incluant une analyse de données de 26 pays de toutes les régions;
- la coordination de la participation du Groupe des travailleurs de l'OIT à la rédaction et à l'adoption de la Recommandation 208 de l'OIT sur les apprentissages de qualité, renforçant ainsi l'engagement pris dans la Déclaration du centenaire en faveur d'un apprentissage tout au long de la vie;
- le travail réalisé par le Centre pour une transition juste en matière de technologie et de changement climatique, ainsi que par le Réseau syndical de coopération au développement en

matière de technologie et de réalisation des ODD;

- l'engagement dans le cadre de la *Global Initiative for Digital Empowerment* (Initiative mondiale pour l'autonomisation numérique) en ce qui concerne les propositions politiques relatives à la classification et à la réglementation des données;
- les premiers préparatifs de l'action normative 2025-2026 de l'OIT sur l'économie des plateformes; et
- l'assistance et les conseil juridiques, l'organisation de formations et l'aide fournie aux organisations affiliées dans le cadre des campagnes sur les législations et les réglementations sur le travail, en particulier en ce qui concerne les travailleurs/euses des entreprises-plateformes.

10. Les travaux menés en matière de santé publique comprenaient le plaidoyer (dans le cadre du processus des ODD, entre autres) pour un accès universel à la santé, à l'eau potable et sur les questions connexes, ainsi qu'une série d'activités en matière de santé et de sécurité au travail (SST) comme facteur déterminant de la santé publique. Ces travaux comportaient notamment:

- la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs, le 28 avril, axée cette année sur la reconnaissance de la SST comme droit fondamental de l'OIT;
- l'engagement dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de sept ans de l'OIT sur la SST;
- la participation au réseau du G20 en matière de SST;
- la campagne en faveur de l'amélioration de la Convention de Rotterdam (substances chimiques dangereuses, notamment l'amiante);
- la participation à la 5^e session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques (Bonn, Allemagne);
- la participation au Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail (Sydney, Australie);
- l'organisation d'un soutien aux formations et aux campagnes pour les organisations affiliées engagées dans les campagnes sur la SST;
- les pressions exercées sur l'OMS en ce qui concerne ses politiques et ses actions en matière de SST; et
- la participation à l'élaboration de Recueils de directives pratiques de l'OIT, notamment sur les dangers biologiques.

11. La défense et la promotion des droits des travailleurs/euses étaient au coeur de l'action de la CSI depuis le Congrès de Melbourne. Il convient de mentionner notamment:

- la préparation et le lancement de l'*Indice des droits dans le monde* en juin, publication phare de la CSI, liant l'augmentation des atteintes aux droits des travailleurs à l'affaiblissement de la démocratie;
- l'organisation d'activités de plaidoyer en faveur du renvoi de la question liée au droit de grève à l'appréciation de la CIJ, l'élaboration de bulletins et de rapports sur le droit de grève et l'organisation de quatre réunions régionales;
- les pressions continues exercées sur le Bélarus dans le cadre de la procédure au titre de l'article 33 de la Constitution de l'OIT et sur le Myanmar en ce qui concerne la Commission d'enquête de l'OIT;
- la mise en oeuvre de la feuille de route de l'OIT sur le Bangladesh;
- l'organisation de deux réunions mondiales d'experts juridiques en vue de débattre de politiques et de formuler des stratégies;
- l'organisation de réunions préparatoires régionales en vue de la Conférence de l'OIT, et soutien au Groupe des travailleurs durant la Conférence;
- les conférences en Afrique et dans la région MENA sur la diligence raisonnable et le recours au

système de contrôle de l'OIT;

- le soutien aux syndicalistes en exil;
- la réunion régionale en Asie sur les migrations – Consultation en recrutement pour les migrants et action de sensibilisation à l'intention des travailleurs/euses migrants en vue de leur syndicalisation;
- un rapport sur le nouveau contrat social et les travailleurs/euses migrants;
- un rapport important sur le devoir de diligence des entreprises, l'incorporation des classements de l'*Indice des droits dans le monde* dans les analyses des investisseurs;
- la participation aux négociations pour un traité contraignant relatif aux entreprises et aux droits humains;
- la garantie de l'incorporation des conclusions en matière de liberté syndicale et de négociation collective dans les examens par les organes conventionnels des Nations unies;
- l'incorporation des critères et des processus concernant les droits du travail par le Comité international olympique, la FIFA, l'UEFA et d'autres organismes sportifs, en collaboration avec la Sport and Rights Alliance et le Centre pour le sport et les droits de l'homme;
- un soutien et la solidarité à l'échelle nationale aux syndicats dans les pays à risque (Bangladesh, Cambodge, Eswatini, Guatemala, Haïti, Myanmar, Zimbabwe), ainsi que dans les pays suivants: Corée du Sud, Équateur, Grande-Bretagne, Guinée-Bissau, Honduras, Hong Kong, Inde, Indonésie, Kazakhstan, Madagascar, Macédoine du Nord, Philippines, Pérou, Tunisie, Turquie et Venezuela;
- la collaboration avec l'OIT en ce qui concerne les réformes au Qatar et le ministère du Travail du Qatar en vue du renforcement et de l'expansion des réformes, présence du groupement Global Unions; et
- le suivi des Résolution du Congrès sur l'invasion russe en Ukraine, l'Iran et la lutte contre l'extrême droite.

12. Outre les interventions portant sur les droits des travailleurs/euses, notamment dans les pays gouvernés par des régimes autocratiques et totalitaires, la CSI a également promu à l'échelle mondiale le nouveau contrat social comme rempart contre l'extrême droite et a participé, conjointement avec ses organisations affiliées, à des réunions et à des séminaires sur la lutte contre l'extrême droite en vue d'effectuer une analyse comparative internationale à l'appui des stratégies nationales.

13. Les actions de la CSI concernant les salaires au cours de l'année dernière comprenaient:

- le rapport sur les victoires des organisations affiliées en matière de salaire minimum;
- le document d'action sur les stratégies visant à obtenir un salaire minimum vital;
- la promotion des revendications de la CSI à l'occasion de la Journée internationale de l'égalité de rémunération et de la Journée mondiale pour le travail décent – L'heure est venue d'augmenter les salaires;
- une note d'information sur l'égalité salariale;
- le rapport sur la crise du coût de la vie (L20);
- le rapport sur les salaires équitables en Europe de l'Est;
- le soutien aux organisations affiliées sur la méthodologie et le coût du salaire vital;
- les activités de plaidoyer et l'engagement en matière de salaires auprès de l'OIT, du G20, du G7, des IFI et de l'OCDE conjointement avec la TUAC;
- la mise en exergue de la négociation collective dans l'*Indice des droits dans le monde*.

14. L'engagement du Congrès de Melbourne en matière de protection sociale universelle s'est poursuivi dans le cadre d'une série de forums et d'activités, notamment:

- les activités de plaidoyer en faveur de l'établissement d'un Fonds mondial pour la protection sociale avec l'OIT, les Nations unies, les IFI, les banques régionales de développement et les gouvernements donateurs;
- le Cabinet du secrétaire général des Nations unies par le biais de l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et de la Commission du développement social;
- l'OIT moyennant des actions de plaidoyer et l'engagement auprès des partenaires de développement de l'OIT;
- la COP27, dont l'adoption d'un programme de travail intégrant le dialogue social et la protection sociale;
- un soutien direct aux organisations affiliées qui luttent pour garantir un salaire minimum vital;
- la collaboration avec le rapporteur spécial des Nations Unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme.

15. Outre le travail visant à garantir un salaire égal pour un travail de valeur égale, les activités menées par la CSI au cours de l'année dernière en matière d'égalité comportaient:

- le maintien de la pression exercée en matière d'égalité dans le cadre du processus des ODD, notamment en veillant à ce que la Déclaration politique du Sommet sur les ODD inclue l'égalité de rémunération;
- l'engagement auprès des syndicats dans 90 pays en faveur de la ratification et de l'application de la Convention 190 de l'OIT sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail – 34 ratifications ont été enregistrées à ce jour;
- la poursuite du programme concernant les femmes aux postes de direction, avec 30 nouvelles participantes; et
- la proclamation du 29 octobre Journée internationale des soins et de l'assistance.

16. Parmi les actions visant à promouvoir la création d'emplois et le plein emploi figuraient:

- un rapport de recherche démontrant l'incidence positive sur l'emploi d'un investissement dans le secteur des soins, l'économie verte et les infrastructures;
- une étude et une réunion de suivi avec les organisations affiliées sur les priorités pour la création d'emplois;
- la promotion de l'emploi dans le cadre de la transition juste, garantissant un dialogue social et une sécurité d'emploi;
- la promotion de politiques génératrices d'emplois et du plein emploi comme objectif politique central auprès d'enceintes internationales, notamment l'ONU, l'OIT, les Institutions financières internationales et l'OCDE.

17. Plusieurs des activités susmentionnées concernent également le programme de la CSI en matière d'inclusion, notamment:

- des activités continues de plaidoyer en faveur des droits des travailleurs, de l'emploi et du développement durable à l'OMC;
- l'appel à une réforme des Institutions financières internationales afin qu'elles soutiennent le développement, l'emploi et les droits dans les pays moins prospères;
- la promotion d'une réforme fiscale progressive et contre l'évasion et la fraude fiscales des entreprises;

- les recherches et les conseils politiques en vue de soutenir les organisations affiliées dans leurs efforts pour engager les gouvernements et les IFI en matière de dette souveraine;
- la collaboration avec le Réseau des syndicats pour la justice fiscale en vue de coordonner les campagnes et les activités de plaidoyer; et
- la préparation du rapport « Développer une économie inclusive ».

18. L'Académie d'organisation mondiale de la CSI a mené des activités de formation et de renforcement des capacités avec les organisations affiliées en vue de soutenir le nouveau contrat social:

- au Bahreïn, au Koweït et en Jordanie dans le cadre de l'organisation des travailleurs/euses migrants;
- en Algérie, en République dominicaine, au Gabon, au Madagascar et au Sénégal en faveur des travailleurs/euses occupant des emplois informels et précaires;
- aux Fidji, en Indonésie et aux Philippines en matière de santé et de sécurité au travail;
- le soutien à l'établissement d'un syndicat pour les travailleurs/euses domestiques au Bahreïn et à la campagne lancée par des femmes au Maroc;
- deux séances mondiales du programme concernant les femmes aux postes de direction et un programme pour les organisatrices principales en Asie;
- la contribution au Groupe de travail du groupement Global Unions sur les jeunes travailleurs/euses et les nouvelles formes de travail;
- le programme mondial sur les jeunes dirigeants en collaboration avec l'ÖGB (Autriche);
- les activités régionales pour les jeunes avec la CSI-AP et le CRPE et le soutien à la conférence sur l'organisation et la réforme syndicale organisée par la CES et la DGB;
- le développement d'un nouveau module sur l'organisation pour une transition juste, utilisé lors d'activités régionales et de campagnes en République dominicaine et en Indonésie; et
- le soutien au développement de nouveaux syndicats pour les travailleurs/euses des plateformes dans le secteur des transports au Ghana et aux Philippines.

19. Plus de 200 participant(e)s ont assisté aux séances des académies d'organisation régionales en ligne dans les Amériques, en Asie et dans la région MENA. L'Académie d'organisation mondiale a, en outre, contribué dans une grande mesure au lancement de l'initiative « M-Power », coprésidée par la CSI et associant des gouvernements et des syndicats, ainsi qu'au travail en cours visant à soutenir les droits des travailleurs/euses.

20. Le travail réalisé par la CSI en matière de communications comportait l'envoi de plus de 110 communiqués de presse depuis le Congrès de Melbourne, ainsi que dix bulletins d'information mensuels, l'envoi régulier de bulletins et des publications sur le web du Réseau syndical de coopération au développement. Ils ont tous été publiés en anglais, en espagnol et en français. La liste d'envoi des communiqués de presse comprenait plus de 14 000 inscriptions, alors que la liste de distribution électronique des campagnes en comprenait 65 000. Les comptes de la CSI sur les réseaux sociaux ont pu compter sur 72 000 abonnés au total, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année antérieure. Le suivi mensuel des réseaux sociaux, des listes d'envoi et des bulletins d'information a permis d'adapter le contenu de chaque outil de communication, résultant en une augmentation de l'utilisation des différentes voies de communication par le public.

21. Des graphiques partageables dans plusieurs langues ont été élaborés à l'occasion d'importantes dates (notamment la Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs, le lancement de l'*Indice des droits dans le monde*, la Journée mondiale pour le travail décent, le Congrès mondial extraordinaire), ainsi que de brèves vidéos en la matière et sur plusieurs thèmes en particulier (dont le droit de grève et la transition juste). La conception graphique, la mise en page, la révision des textes, la traduction des rapports de la CSI et d'autres communications

importantes, ainsi que des documents officiels ont principalement été réalisées au sein de la CSI. La mise à jour prévue du site web de la CSI a été reportée dans l'attente de la conclusion de la procédure électorale du nouveau secrétaire général et sera effectuée en 2024.

22. Depuis novembre de l'année dernière, *Equal Times* a publié au total 164 articles en anglais, en espagnol et en français, portant sur 87 pays dans toutes les régions. Plus de 550 000 visites mensuelles en moyenne du site web d'*Equal Times* ont été enregistrées, ce qui représente une augmentation significative par rapport aux années précédentes. Les collaborateurs d'*Equal Times* ont remporté trois prix de journalisme (deuxième prix du photojournalisme du POY Latam; *Freelance Print Journalism* – Royaume-Uni; et prix du journaliste international de l'année de *One World Media*), notamment pour des articles publiés par *Equal Times*.

23. Le Conseil général est invité à prendre note du présent rapport.

GS/TN/mm – le 6 novembre 2023